



# INFORMATIONS - TRANSPORTS SCOLAIRES

## ANNÉE 2023-2024

Angerville-L'Orcher / Anglesqueville-L'Esneval / Beurepaire / Bénouville /  
Bordeaux-Saint-Clair / Cauville-Sur-Mer / Criquetot-L'Esneval / Cuverville / Épouville / Épretot /  
Étainhus / Étretat / Fongueusemare / Fontaine-La-Mallet / Fontenay / Gainneville / Gommerville  
/ Gonnevilliers-La-Mallet / Graimbouville / Hermeville / Heuqueville / La Cerlangue /  
La Poterie-Cap-D'Antifer / La Remuée / Le Tilleul / Les Trois-Pierres / Manéglise / Mannevillette /  
Montivilliers / Notre-Dame-Du-Bec / Octeville-Sur-Mer / Oudalle / Pierrefiques / Rogerville /  
Rolleville / Sainneville / Saint-Aubin-Routot / Sainte-Marie-Au-Bosc / Saint-Gilles-De-La-Neuville  
/ Saint-Jouin-Bruneval / Saint-Laurent-De-Brévedent / Saint-Martin-Du-Bec /  
Saint-Martin-Du-Manoir / Saint-Romain-De-Colbosc / Saint-Vigor-D'Ymonville /  
Saint-Vincent-Cramesnil / Sandouville / Turretot / Vergetot / Villainville

---

**Les inscriptions sont ouvertes du mardi 13 juin au mercredi 16 août 2023.**

Toute inscription non validée après le mercredi 16 août 2023 (paiement et / ou validation photo) sera majorée de la somme de 15,00 € (sauf dérogation, déménagement, acceptation tardive par l'établissement scolaire, changement de situation familiale ou professionnelle – sur présentation de justificatifs).

### L'inscription est obligatoire.

Tous les élèves transportés sur les circuits scolaires organisés par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole doivent impérativement faire la démarche d'inscription.

#### **1. Conditions d'accès**

Seuls les élèves répondant aux critères ci-dessous cités peuvent bénéficier du transport scolaire, à raison d'un aller le matin puis d'un retour, à des horaires spécifiques pour chacune des dessertes mises en place :

- Domiciliation sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, à plus de 3 km de son lieu de scolarisation en zone rurale ou 5 km en zone urbaine.
- Scolarisation dans un établissement d'enseignement public ou privé (sous contrat) dispensant un enseignement de premier ou de second degré,

Ne sont pas concernés les apprentis et personnes suivant un cursus de formation post-secondaire ou un cursus d'enseignement supérieur, sauf par dérogation.

- Acquiescement de la participation familiale selon tarifs délibérés :
  - Gratuité pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires
  - 52,00 € pour les collégiens et lycéens ou autres usagers autorisés sur dérogation
  - 30,00 € pour les élèves internes

## 2. Inscription aux transports scolaires

Les demandes d'inscription s'effectuent en ligne sur le site sécurisé de démarches et paiements [hariane.fr](http://hariane.fr).

### CAS PARTICULIERS

Les élèves ayant les profils suivants ne peuvent s'inscrire sur [hariane.fr](http://hariane.fr), et doivent donc s'adresser directement au service Mobilité / Transports Scolaires ([transportscolaires@lehavremetro.fr](mailto:transportscolaires@lehavremetro.fr)) pour l'envoi d'un dossier :

- Elèves de maternelle et élémentaire empruntant les transports dédiés à la restauration scolaire
- Elèves internes
- Elèves scolarisés en classe SEGPA

Pour les élèves de maternelle, élémentaire et lycéens domiciliés sur les communes d'Oudalle et Sandouville, il convient de se rapprocher directement des mairies concernées.

S'il s'agit d'une première inscription, il convient de commencer par créer un compte Hariane, au nom du responsable légal inscrivant l'élève.

Une fois connecté sur l'espace personnel, le service d'inscription est accessible depuis l'onglet de sa commune de résidence (au sein du menu déroulant), puis rubrique vie scolaire. Il suffit par la suite de se laisser guider par Hariane.

Au cours de cette procédure, il vous est demandé, pour une première inscription, de joindre directement en ligne la photo de type identité numérisée de l'élève, nécessaire pour finaliser votre demande.

La photo d'identité numérique ou scannée, au format JPEG uniquement, devra répondre aux critères suivants : format portrait 30x40 mm, sans agrandissement, récente et nette, sur fond clair, sans filtre ni motifs.

Toute photo d'identité non conforme sera refusée, retardant ainsi la délivrance de la carte personnelle d'accès aux Transports Scolaires.

En dernière action, il convient de régler en ligne, par carte bancaire, la participation demandée aux familles (ne sont pas concernés les élèves de maternelle et élémentaire).

Si, en complément de son inscription principale, l'élève souhaite utiliser un autre circuit, ou être pris en charge à un autre arrêt, il convient d'adresser une demande directement au service Mobilité / Transports Scolaires ([transportscolaires@lehavremetro.fr](mailto:transportscolaires@lehavremetro.fr)), pour inscription à un accès supplémentaire aux services de transports scolaires, pour convenance personnelle, facturé 5,00 €.

## 3. Obtention de la carte de transport personnelle

Toute inscription finalisée sur [hariane.fr](http://hariane.fr) fait l'objet d'une transmission au service Mobilité / Transports Scolaires de la communauté urbaine.

Les dossiers déclarés recevables sont validés par le service instructeur.

- Votre enfant ne possède pas la carte sans contact de transports scolaires de la Cu : elle sera envoyée à votre domicile fin août
- Votre enfant possède déjà la carte sans contact : ses droits pour la nouvelle année scolaire seront directement chargés par la Communauté urbaine, à distance, sur la carte sans contact. Dans le cas où l'élève souhaite changer sa photo, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une demande de duplicata, facturé au tarif délibéré de 10 €.

A la première montée à bord du car, il conviendra de poser la carte sur le pupitre valideur jusqu'à l'affichage d'un voyant vert.

S'agissant des inscriptions effectuées par les communes d'Oudalle et Sandouville, une carte de transport est éditée et remise à la famille chaque année.

Les cartes de transport sont adressées à domicile :

- A partir de la mi-août, pour les inscriptions réalisées pendant la période de campagne
- Sous 8 jours, pour les inscriptions réalisées dans le courant de l'année scolaire

Les élèves disposant d'une carte sans contact sont tenus de valider leur titre sur les lecteurs prévus à cet effet, à chaque montée.

NB : Pour les élèves qui auraient également besoin de se déplacer, au sein de la Communauté urbaine, sur son réseau de transports en commun urbain LIA ou sur le réseau interurbain NOMAD de la région Normandie, il convient d'acquiescer un titre de la gamme commerciale LIA (selon le principe de l'harmonisation tarifaire).

#### **4. Les dérogations**

Toute demande de dérogation pour pouvoir bénéficier des transports scolaires de la communauté urbaine devra faire l'objet d'un courrier ou courriel adressé au service Mobilité / Transports Scolaires.

Les demandes sont étudiées durant l'été, et sont accordées sous réserve de places disponibles.

En cas d'avis favorable, le service Mobilité / Transports Scolaires adresse un dossier papier, qu'il convient de compléter et retourner signé, accompagné de :

- la participation aux frais de transports, par chèque libellé à l'ordre de la Régie des Transports ;
- une photo d'identité récente de l'élève (collée dans le cadre réservé à cet effet) ou transmise par mail (en précisant les nom et prénom de l'élève) ;

**Aucune carte de transport scolaire ne sera délivrée sans retour de ces documents dûment complétés et signés.**

La carte de transport sera adressée directement au domicile.

#### **5. Consignes à respecter**

L'élève s'engage à respecter les consignes définies dans le règlement des transports scolaires, notamment l'obligation du port de la ceinture.

Tout manquement aux règles entraînera un avertissement par courrier adressé au responsable légal, et en cas de récidive, une exclusion pouvant aller jusqu'à 3 jours.

L'usage de la carte de transport par une autre personne, considéré comme frauduleux, engage la responsabilité de son titulaire et entraîne immédiatement la confiscation de la carte, voire d'autres dispositions (cf règlement des transports scolaires).

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte de transports scolaires, il convient d'effectuer immédiatement une demande de duplicata auprès du service qui a instruit la demande initiale.

L'émission d'un duplicata est facturée 10,00 €.

#### **6. Détail des points d'arrêt desservis**

Les élèves répondant aux conditions d'accès peuvent se déplacer sur les circuits de transports scolaires.

Pour connaître le point d'arrêt de montée selon le domicile, il convient de se reporter aux listes ci-dessous, exposées selon l'établissement scolaire :

## Ecole de Turretot

Hermeville	Mairie / Ecole
Vergetot	Mairie / Ecole

## Ecoles de Bénouville et Bordeaux-Saint-Clair

Bénouville	Le Bout de la Ville
	Ecole
Bordeaux-Saint-Clair	La Cour à Quatre
	Le Manoir
	Salle Polyvalente
Étretat	Gare
	Mairie

## Ecoles de Beaurepaire, La-Poterie-Cap-d'Antifer et Le Tilleul

Beaurepaire	La Forge
	Le Haut de la Paroisse
	Mairie / Ecole
La Poterie-Cap-d'Antifer	Mairie
Le Tilleul	Ecole
	La Moyennerie
Sainte-Marie-au-Bosc	Mairie / Ecole

## Ecoles de Saint-Gilles de la Neuville et Graimbouville

Graimbouville	Ecole
Saint-Gilles-de-la-Neuville	1908 Grande Rue
	Envolée
	Grande Rue

## Collège Georges Brassens (Épouville)

Angerville-l'Orcher	Les Violettes
	Mairie
Cauville-sur-Mer	Buglise
	Marfauville
	Place de Lassus
	Rimbertot
	Versailles
Épouville	Calmesnil
	Epouville Centre
	Les Marronniers
	L'Ormerie
	Mairie
	Pommiers
	Roger Cuvelier
Saint Hubert	
Gainneville	Les Barricades
Gonfreville-l'Orcher	Saint-Laurent
Heuqueville	Le Pressoir
	Saint-Hubert
Manéglise	Branmaze
	Ferme Tranchand
	Les Hauts du Vallon
	Les Hellandes
	Place de la Mairie
	Sénécal
Mannevillette	Carreau du Moulin
	Epine Brière
	Le Clos Perrine
	Le Merisier
Montivilliers	Beauvallon
	Bois Champion
	Champ de Foire (Avenue Victor Hugo)
	La Payennière
	Valadry
Notre-Dame-du-Bec	Le Bec
	Mairie
	Moulin du Vey
Rolleville	La Linerie
	Le Bosquet
	Mairie
Saint-Laurent-de-Brèvedent	Château d'Aplemour
	Côte des Châtaigniers
	Enanville
	Gare de St.Laurent-Gainneville
	La Bredouille
	La Vallée
	Le Carreau
	Peupliers
	Salle Polyvalente
Saint-Martin-du-Manoir	Cité Pelletier
	Enitot
	J.Paillette
	Les Hauts
	L'Ormelle

## Collège Raymond Queneau (Montivilliers)

Fontaine-la-Mallet	Emfrayette
	Fèvretôt
	Fréville
	La Coupelière
	Mairie (Arrêt LIA)
	Monument Astonia
	Place Saint Valéry

## Collège Pablo Picasso (Harfleur)

Gainneville	19 mars 1962
	Horloge Rive Nord
	La Queue du Gril Rive Nord
	La Queue du Gril Rive Sud
	La Sente Rive Nord
	La Sente Rive Sud
	Les Barricades
	Les Clos Molinons Rive Nord
	Les Clos Molinons Rive Sud
	Les Jonquilles Rive Nord
	Les Jonquilles Rive Sud
	Mairie
	Route du Château
	Rogerville
Ermitage	
Maison Saint Joseph	
Nid de Corneilles	
Saint-Laurent-de-Brèvedent	Père Arson
	Gare de St.Laurent-Gainneville

## Collège Belle-Étoile (Montivilliers)

Cauville-sur-Mer	Buglise
	Marfauville
	Place de Lassus
	Rimbartot
	Versailles
Épouville	Calmesnil
	Epouville Centre
	Les Marronniers
	Roger Cuvelier
Fontaine-la-Mallet	Emfrayette
	La Coupelière
	Place Saint-Valéry
Fontenay	Champs du Tôt
	Château du Tôt
	La Renardière
	Le Nerval
	Petitonville
	Plaine du Tôt
Heuqueville	Le Pressoir
	Saint-Hubert
Manéglise	Les Hellandes
	Place de la Mairie
Mannevillette	Carreau du Moulin
	Le Clos Perrine
	Le Merisier
Montivilliers	Bois Champion
	La Payennière
	Réauté
	Valadry
Octeville-sur-Mer	André Lebas
	Brière Rive Est
	Brière Rive Ouest
	Café Blanc Rive Est
	Café Blanc Rive Ouest
	Fanonnel Rive Ouest
	Fond des Vallées
	Gymnase
	Le Croquet
	Les 15 Chênes
	Les Courtils
	Patrouille de France Rive Est
	Patrouille de France Rive Ouest
	Saint-Barthélémy
Saint-Suplix	

## Collège L'Oiseau Blanc (Criquetot-L'Esneval)

Angerville-l'Orcher	La Romainerie
	Le Chesnay
	Le Petit Blésimare
	Le Prunier
	Les Violettes
	Pays de Caux (ex-La Romainerie)
	Mairie
Anglesqueville-l'Esneval	Bourg
	La Grande Mare
Beaurepaire	La Forge
	Le Haut de la Paroisse
	Mairie / Ecole
Bénouville	Le Bout de la Ville
	Ecole
Bordeaux-Saint-Clair	La Cour à Quatre
	La Tourniole
	Le Manoir
	Salle Polyvalente
Criquetot L'Esneval	Mondeville
Cuverville	Le Fond des Bois
	Livre de Beurre
	Marc Allégret
Étretat	Camping Le Grandval
	Gare
	Le Grandval
	Mairie
Fongueusemare	Le Bourg
	Le Mont Rôty
Gonneville-la-Mallet	La Gonnevillaise
	Faidherbe (ex-Place du Marché)
Hermeville	Mairie / Ecole
Heuqueville	Le Pressoir
	Les Cinq Balles
	Saint-Hubert
	Versailles
La Poterie-Cap-d'Antifer	Mairie
Le Tilleul	Bocage
	Eglise
	La Moyennerie
Pierrefiques	Le Bois
Sainte-Marie-au-Bosc	Mairie / Ecole
	Route de Gonneville
Saint-Jouin-Bruneval	La Forge
	Camping Grand Hameau
	Le Monceau aux Chiens
	Les Iris
	Mairie
Saint-Martin-du-Bec	Le Bourg
	Route des Indes (route de Croisemare)
Turretot	Ecuquetot la Bouillotte
	La Forge
	La Régie
Vergetot	Mairie / Ecole
Villainville	La Marnière
	Mairie / Ecole

## Collège André Siegfried (Saint-Romain-de-Colbosc)

Epretot	Berville
	Berville VC6/V3
	Centre
	Four à Chaux
	Le Bois Gaillot
	Lotissement SAPN
Etainhus	Four à Pain
	Gare
	Gymnase
	La Campagne
	Le Bois Jourdain
	Le Moulin à Vent
	Les Charmilles
	Les Hêtres du Pretot
	Place Saint Jacques
	Rond-Point des Bleuets
Gommerville	Centre
	Cimetière
	La Vallée
	Moulin Rose
	Rébomare
Graimbouville	Ecurie
	Eglise
	La Brière
	Mon Désir
La Cerlangue	La Forge
	Maréfosse
	MFR
	La Porte Blanche
	Saint Jean d'Abbetot
	Saint Jean des Essarts
Saint Léonard	
La Remuée	Ecole Henri Dés
	Hameau d'Alençon 1
	Hameau d'Alençon 2
	Le Temple
	Les Tilleuls
Les Trois-Pierres	Bois Rosé
	Charmilles
	Eglise (rue du Village)
	Froiderue
	L'Oiselière
	La Mare au Leu
	Le Mont Dolet
Oudalle	Centre
	La Vallée - Falaises
	Le Hamelet
Sainneville	Centre
	Giratoire
	Hameau d'Etainhus
	Le Grénesé
	Le Héroboc
	Les Vieux Sommers
	Route d'Etainhus
Tennis	

Saint-Aubin-Routot	Beaucamp
	Eglise
	Hameau Godebert
	La Botte
	La Chataigneraie
	Le Carouge
	Route d'Oudalle
	Routot
	Salle Polyvalente
Saint-Gilles-de-la-Neuville	1908 Grande Rue
	Envolée
	Grande Rue
Saint-Romain-de-Colbosc	Amontôt
	Hameau d'Enfer
Saint-Vigor-d'Ymonville	Bisrue
	Centre
	Le Hode
	Le Moulin
	Le Quesnot
	Mortemer
Saint-Vincent-Cramesnil	Le Calvaire
	Eglise
	Le Castillon
Sandouville	Centre
	La Vallée - Grande Côte
	Le Carouge
	Secqueville

## Lycée Jean Prévost ou collège Sainte-Croix (Montivilliers)

Angerville-l'Orcher	Les Violettes
	Mairie
Beaurepaire	La Forge
	Le Haut de la Paroisse
	Mairie / Ecole
Cauville-sur-Mer	Buglise
	Marfauville
	Place de Lassus
	Rimbartot
	Versailles
Criquetot L'Esneval	Europe
	Mondeville
Épouville	Calmesnil
	Epouville Centre
	Les Marronniers
	L'Ormerie
	Mairie
	Pommiers
	Roger Cuvelier
	Saint Hubert
Fontaine-la-Mallet	Emfrayette
	Fèvretôt
	Fréville
	La Coupelière
	Mairie (arrêt LIA)
	Monument Astonia
	Place Saint Valéry
Fontenay	Champs du Tôot
	Château du Tôot
	La Renardière
	Le Nerval
	Petitonville
	Plaine du Tôot
Gainneville	19 mars 1962
	Horloge Rive Nord
	La Queue du Gril Rive Nord
	La Queue du Gril Rive Sud
	La Sente Rive Nord
	La Sente Rive Sud
	Les Barricades
	Les Jonquilles Rive Nord
	Les Jonquilles Rive Sud
	Mairie
	Route du Château
Gonfreville-l'Orcher	Saint-Laurent
Gonneville-la-Mallet	La Gonnevillaise
	Mairie
Hermeville	Mairie / Ecole
Heuqueville	Le Pressoir
	Les Cinq Balles
	Saint-Hubert
Manéglise	Branmaze
	Ferme Tranchand
	Les Hauts du Vallon
	Les Hellandes
	Place de la Mairie
Mannevillette	Sénécal
	Carreau du Moulin
	Epine Brière
	Le Clos Perrine
	Le Merisier

Montivilliers	Beauvallon
	Bois Champion
	La Payennière
	Réauté
	Valadry
Notre-Dame-du-Bec	Le Bec
	Mairie
	Moulin du Vey
Octeville-sur-Mer	André Lebas
	Brière Rive Est
	Brière Rive Ouest
	Café Blanc Rive Est
	Café Blanc Rive Ouest
	Fanonnel Rive Ouest
	Fond des Vallées
	Gymnase
	Le Croquet
	Les 15 Chênes
	Les Courtils
	Patrouille de France Rive Est
	Patrouille de France Rive Ouest
	Saint-Barthélémy
	Saint-Supplix
Rogerville	Claude Monet
	Ermitage
	Ferme Pimont
	Maison Saint Joseph
	Nid de Corneilles
	Père Arson
Rolleville	La Linerie
	Le Bosquet
	Mairie
Sainneville	Giratoire
	Le Héroboc
	Les Vieux Sommiers
Saint-Aubin-Routot	La Botte
Sainte-Marie-au-Bosc	Mairie / Ecole
	Route de Gonnevill
Saint-Jouin-Bruneval	La Forge
	Camping Grand Hameau
	Le Monceau aux Chiens
	Les Iris
	Mairie
Saint-Laurent-de-Brèvedent	Château d'Aplemour
	Côte des Châtaigniers
	Enanville
	Gare de St.Laurent-Gainneville
	La Bredouille
	La Vallée
	Le Carreau
	Peupliers
	Salle Polyvalente
Saint-Martin-du-Bec	Le Bourg
	Route des Indes (route de Croisemare)
Saint-Martin-du-Manoir	Cité Pelletier
	Enitot
	J.Paillette
	Les Hauts
	L'Ormelle
Turretot	Ecole
	L'Hirondelle
	La Forge
	La Régie
Vergetot	Mairie / Ecole
Villainville	La Marnière
	Mairie / Ecole

# Etablissements du Havre et Lycée Jeanne d'Arc de Sainte-Adresse

## POLE DE CORRESPONDANCE DE CAUCRIAUVILLE

Angerville-l'Orcher	Mairie
Cauville-sur-Mer	Le Terreux
	Place de Lassus
	Versailles
Épouville	Calmesnil
	Epouville Centre
	Les Marronniers
	L'Ormerie
	Roger Cuvelier
	Saint Hubert
Fontaine-la-Mallet	Emfrayette
	La Coupelière
	Place Saint Valéry
Gainneville	Horloge Rive Nord
	La Queue du Gril Rive Nord
	La Sente Rive Nord
	Les Barricades
	Les Jonquilles Rive Nord
	Mairie
Gonfreville-l'Orcher	Saint-Laurent
Heuqueville	Saint-Hubert
Manéglise	Les Hellandes
	Place de la Mairie
Montivilliers	Beauvallon
	Belle Etoile (arrêt LIA)
	Bois Champion
	Bréquigny
	Champ de Foire
	Chef de Caux
	Claude Debussy
	La Payennière
	Président Wilson
	Saint Exupéry
Valadry	
Notre-Dame-du-Bec	Moulin du Vey
Octeville-Sur-Mer	Brière Rive Ouest
	Café Blanc Rive Ouest
	Fanonnel Rive Ouest
	Fond des Vallées
	Gymnase
	Le Croquet
	Patrouille de France Rive Est
	Patrouille de France Rive Ouest
Rogerville	Claude Monet
	Ermitage
	Maison Saint Joseph
	Nid de Corneilles
	Père Arson
Rolleville	Mairie
Saint-Laurent-de-Brèvedent	Salle Polyvalente
Saint-Martin-du-Bec	Le Bourg
	Route des Indes (route de Croisemare)
Saint-Martin-du-Manoir	Cité Pelletier
	J.Paillette
	Les Hauts
	L'Ormelle
Turretot	La Forge

# Etablissements du Havre et Lycée Jeanne d'Arc de Sainte-Adresse

## POLE DE CORRESPONDANCE DE MONTIVILLIERS

Beaurepaire	La Forge
	Le Haut de la Paroisse
Bordeaux-Saint-Clair	La Tourniole
Criquetot-l'Esneval	Europe
	Mondeville
Cuverville	Marc Allégret
Étretat	Camping Le Grandval
	Gare
	Le Grandval
	Mairie
Fontenay	Champs du Tôt
	Château du Tôt
	La Renardière
	Petitonville
	Plaine du Tôt
Gonneville-la-Mallet	La Gonnevillaise
	Mairie
Hermeville	Mairie / Ecole
Heuqueville	Les Cinq Balles
La Poterie-Cap-d'Antifer	Mairie
Le Tilleul	Bocage
	Eglise
	La Moyennerie
Mannevillette	Le Clos Perrine
	Le Merisier
Pierrefiques	Le Bois
Sainte-Marie-au-Bosc	Route de Gonneville
Saint-Jouin-Bruneval	La Forge
	Le Monceau aux Chiens
	Les Iris
	Mairie
Turretot	Ecole
	La Régie
Vergetot	Mairie / Ecole
Villainville	Mairie / Ecole

# Etablissements du Havre et Lycée Jeanne d'Arc de Sainte-Adresse

## POLE DE CORRESPONDANCE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Épretot	Lotissement SAPN
Étainhus	Gare
	Gymnase
	Les Charmilles
	Les Hêtres du Pretot
Graimbouville	Eglise
	La Brière
	Mon Désir
La Cerlangue	MFR
	La Porte Blanche
	Saint Jean des Essarts
	Saint Léonard
La Remuée	Henri Dès
	Le Temple
Les Trois-Pierres	Bois Rosé Rive Nord
	La Mare au Leu
	Le Mont Dolet
Sainneville	Centre
	Giratoire
	Route d'Étainhus
	Tennis
Saint-Aubin-Routot	Beaucamp
	La Chataigneraie
	Route d'Oudalle
	Salle Polyvalente
Saint-Gilles-de-la-Neuville	1908 Grande Rue
	Envolée
	Grande Rue
Saint-Romain-de-Colbosc	Amontôt
Saint-Vigor-d'Ymonville	Bisrue
	Le Moulin
Saint-Vincent-Cramesnil	Le Calvaire
	Eglise

### Renseignements et correspondance :

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE  
Service Mobilité / Transports scolaires  
19 rue Georges Braque – CS70854 – 76085 LE HAVRE Cedex  
Tél : 02.35.22.24.79  
Courriel : transportscolaires@lehavremetro.fr